

## Interclubs des Maîtres d'Ile-de-France

	<b>3-4 février 2024</b>	<b>Viry Châtillon Polytechnique</b>
	<b>Envoi du nombre d'équipes (obligatoire): 11 Janvier 2024</b> <b>Parution des poules sur le site internet: 15 Janvier 2024</b> <b>Fin des engagements sur extranat.fr: Voir site extranat.fr</b>	

■ **Equipement** : Bassin de 25 mètres

■ **Programme**

Accueil des clubs et début de modification des équipes  
 Ouverture des portes  
 Fin de modification des équipes  
 Evacuation du bassin

1 <sup>ère</sup> partie	2 <sup>ème</sup> partie
<b>10 x 50 m NL</b>	<b>100 NL</b>
<i>- Course des remplaçants -</i>	<b>50 Brasse</b>
<b>200 NL</b>	<b>100 Dos</b>
<b>100 Papillon</b>	<b>50 Papillon</b>
<b>50 Dos</b>	<b>100 4N</b>
<b>100 Brasse</b>	<b>4 x 50 4N mixte</b>
<b>50 NL</b>	
*** Pause de 15 minutes ***	*** Remise des récompenses *** (15 minutes après la fin des épreuves)

Le relais 10x50NL est obligatoirement composé de tous les nageurs et nageuses de la même équipe participant aux épreuves individuelles.

Le relais mixte est obligatoirement composé de 2 dames et 2 messieurs.

■ **Règlement sportif**

Compétition par équipe, ouverte aux nageurs de **25 ans et plus** (C1 et plus), licenciés à la Fédération Française de Natation ou à une Fédération étrangère.

Les nageurs représentent leur club. Chaque équipe est composée de dix membres du même club.

Pour être classée, chaque équipe doit être complète au départ de la première épreuve de la compétition et disputer obligatoirement le 10 x 50m NL avec un **minimum de 2 dames et de 2 messieurs**.

L'abandon, l'épreuve non nagée ou la disqualification n'entraînent pas le déclassement de l'équipe qui ne totalise en revanche aucun point pour l'épreuve concernée (marque de « 0 » point).

Les séries sont nagées au temps d'engagement, sans tenir compte ni du sexe, ni de l'âge des concurrents.

Aucun certificat médical ne sera pris en compte.

Chaque nageur doit être en possession, le jour de la compétition, de sa licence et de sa carte d'identité.

Les compétiteurs sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement accueillant la compétition sous peine de ne pas participer à l'épreuve pour laquelle ils sont engagés.

Les poules sont organisées en tenant compte prioritairement du résultat de la meilleure équipe d'un club classé l'année précédente.

Pour le moins, les équipes 2 à 4 concourent dans la même poule que la meilleure équipe du club. Les autres équipes sont intégrées dans une autre poule en fonction des points obtenus l'année précédente.

Les clubs nouvellement engagés sont intégrés dans la poule la plus faible.

## ■ Classement

Le classement s'effectue d'après la table de cotation fédérale, affectée d'un coefficient de rajeunissement déterminé par la FFN.

## ■ Calcul de points

- **Epreuves individuelles** : les points des épreuves individuelles seront calculés ainsi: le temps réalisé divisé par le coefficient de majoration en fonction de l'épreuve et de la catégorie et calcul des points à la table de cotation FFN.
- **Relais : 4 x 50 m 4 nages** : Cotation FFN du 4 x 50 m 4 nages messieurs après correction par les coefficients  
**10x50 m nage libre** : Cotation FFN du 10 x 50 m nage libre messieurs après correction par les coefficients

## ■ Récompenses

Les trois premières équipes au classement général (de la meilleure poule) seront récompensées.

- **Modalités d'engagement** : voir les dispositions réglementaires communes à toutes les compétitions régionales sur le règlement Natation course LIFN.

**Les clubs devront fournir le nombre d'équipes qu'ils envisagent d'engager pour le 11 janvier 2024 par mail à [natation@lif-natation.fr](mailto:natation@lif-natation.fr).** Cette étape essentielle permettra de composer les poules.

Les équipes devront être saisies sur extranat.fr avant la fermeture des engagements (voir date sur extranat.fr).

Le règlement financier se fera automatiquement sur l'avance sur engagements pour les clubs d'Ile-de-France.

Pour les clubs hors Ile-de-France, le règlement se fera par l'envoi d'un chèque à l'ordre de la Ligue Ile-de-France de Natation au 163 boulevard Mortier 75020 Paris ou par un virement bancaire (envoi de RIB par e-mail sur demande).

Aucun engagement ne sera accepté sur place.

### ■ **Droits d'engagement**

Les droits d'engagement sont mentionnés dans les dispositions réglementaires communes du règlement Natation course.

Pour tout forfait d'équipe à compter de la parution des poules sur le site, une amende de 50€ sera appliquée.

### ■ **Officiels**

1 officiel par club ayant engagé de 1 à 2 équipes et 2 officiels pour plus de 2 équipes engagées. A défaut, une amende sera appliquée selon le règlement de la LIF.